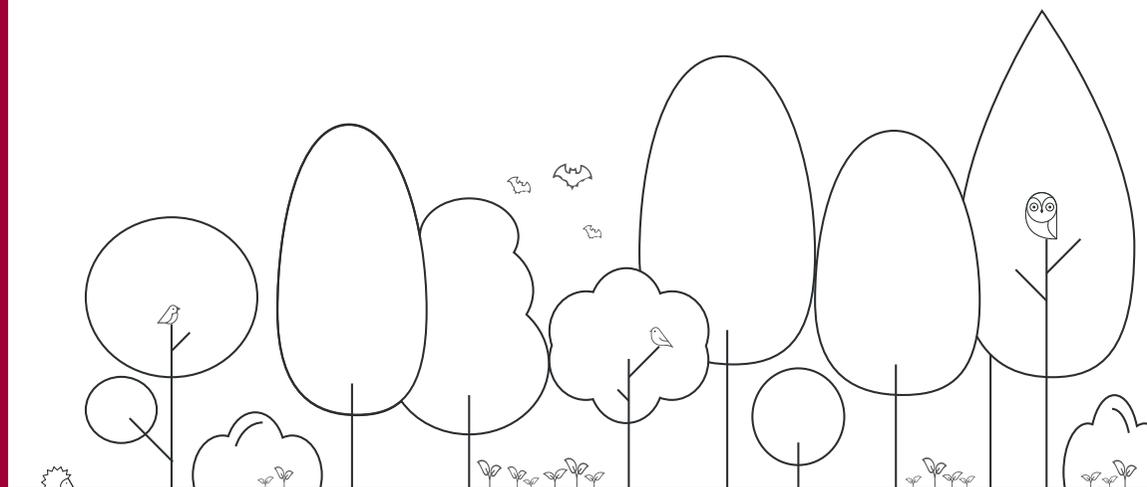


CATALOGUE DE VÉGÉTAUX LOCAUX POUR LA PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES AU VIGNOBLE

à destination des viticulteurs
des AOC Côtes du Rhône
et les Crus associés

secteur méridional



LA DÉMARCHE DE L'AOC CÔTES DU RHÔNE

Le Syndicat Général des Côtes du Rhône travaille depuis 2014 à la préservation des paysages et de la biodiversité du vignoble.

Afin d'accompagner au mieux l'ensemble des vignerons des appellations Côtes du Rhône, il met en place depuis 2021 un guide de recommandations environnementales.

L'objectif est simple : proposer à l'ensemble des vignerons des pratiques à la portée de tous et ayant un impact positif sur l'environnement.

Les trois premières pratiques mises en avant sont :

- la couverture hivernale des sols
- la mise en place d'un repos du sol avant plantation
- la plantation d'arbres et d'arbustes.

Pour cette dernière recommandation, il s'agit que les arbres et arbustes retrouvent une place dans le vignoble, que ce soit sous forme de haies, d'arbres isolés, de bosquets, d'alignement... et ce pour des motivations d'ordre esthétique, de biodiversité, de gestion de l'eau, de diminution des Zones de Non Traitement Eau ou encore de brise vent.

Afin de respecter les équilibres des écosystèmes locaux, le syndicat propose aux vignerons des plants issus de sites de prélèvements situés au cœur du vignoble.

Ce catalogue présente ainsi les plants issus de graines ou boutures locales, et élevés dans des pépinières locales, elles aussi.

Bonnes plantations !



INTÉRÊTS DES ARBRES ET ARBUSTES AU VIGNOBLE

L'implantation d'arbres et d'arbustes au vignoble apporte de multiples bénéfices, tant économiques qu'agronomiques.

En bordure de fossé, sur un talus, entre les parcelles ils façonnent et rythment le paysage.

Du point de vue agronomique

Les arbres et arbustes améliorent les conditions microclimatiques de la parcelle et servent de brise-vent.

Ils limitent l'érosion et participent à la protection de la qualité des eaux.

Refuge d'auxiliaires, ils permettent de lutter contre les ravageurs des cultures et aident à la pollinisation.

Du point de vue écologique

Véritable réservoir de biodiversité, les arbres et arbustes abritent de nombreuses espèces qui y nichent, s'y nourrissent, s'y reproduisent.

Ils constituent un corridor écologique indispensable à la circulation de la faune et de la flore du territoire.



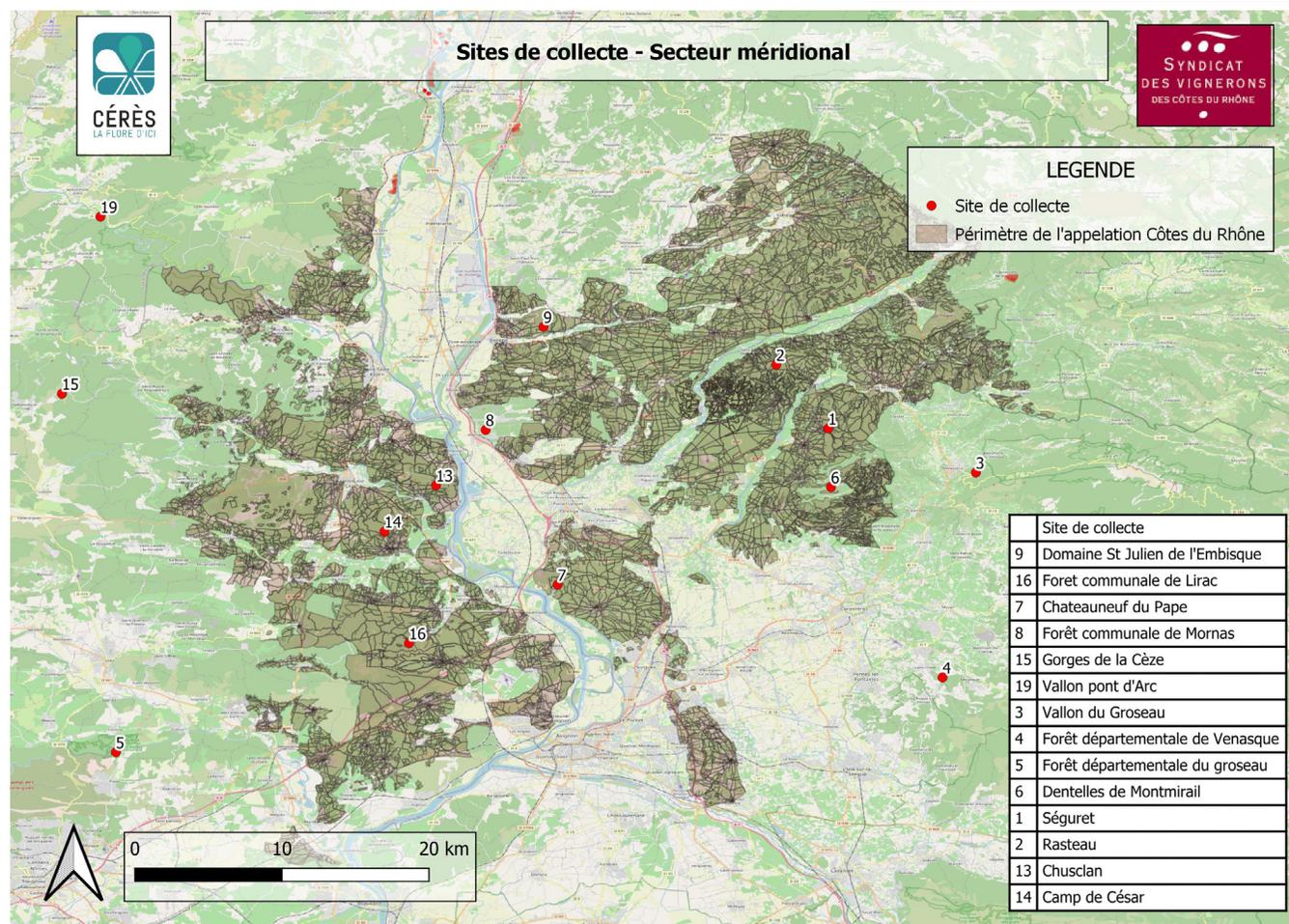
Une haie de 3 mètres de haut protège une parcelle sur 50 mètres du vent et sur 30 mètres du gel.

SITES DE PRELEVEMENT

Des végétaux issus de prélèvements dans des espaces naturels situés près de vos exploitations.

L'adaptabilité naturelle des végétaux locaux offre une meilleure durabilité des ouvrages réalisés et un taux de reprise optimal.

Elle permet d'améliorer la qualité de l'écosystème ainsi "re-créé", en termes de biodiversité et d'impact sur le milieu (génétique, pathologies...)



EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS POSSIBLES



Alignement d'arbres jalons



Haie haute corridor



co-culture olivier-vigne



Abre isolé - marqueur identitaire



Haie basse viticole



Fruitier dans les vignes

LE PARTENAIRE TECHNIQUE DES CÔTES DU RHÔNE

POUR LA FOURNITURE DES PLANTS

ECOSUD à travers sa marque Cérès Flore®, propose des solutions de fournitures végétales à partir d'écotypes prélevés dans des milieux naturels locaux.

Après quatre années de R&D, nous avons développé une panoplie de gammes végétales dont les compositions sont représentatives des cortèges indigènes naturels.

Notre modèle innovant de collecte et de multiplication de végétaux, est conçu dans un souci de conservation des qualités naturelles des plantes.

Nous pouvons multiplier et produire de nombreuses plantes locales issues de différents milieux naturels sans impacter les écosystèmes prélevés.

Dans le cadre du plan stratégique environnemental du syndicat des Côtes du Rhône, nous avons été mandaté pour vous proposer des végétaux issus de collectes en espaces naturels sur votre territoire.



Cérès Flore, créateur d'une nouvelle offre végétale résiliente face au dérèglement climatique.



TILLEUL À GRANDES FEUILLES

TILIA PLATYPHYLLOS

Arbre de 30 à 40 mètres, feuilles vertes.

Feuillage : Caduc



PEUPLIER NOIR

POPULUS NIGRA

Arbre atteignant 20 mètres, à rameaux étalés.

Feuillage : Caduc



CORMIER

SORBUS DOMESTICA

Arbre de 10 à 12 mètres, à bourgeons glabres, visqueux, dressés.

Feuillage : Caduc



MICOCOULIER

CELTIS AUSTRALIS

Arbre de 5 à 25 mètres ou arbrisseau à écorce lisse.

Feuillage : Caduc



MÛRIER BLANC

MORUS ALBA

Arbre de 4 à 15 mètres.

Feuillage : Caduc



ÉRABLE DE MONTPELLIER

ACER MONSPESSULANUM

Arbre ou arbuste de 5 à 6 mètres, à écorce fendillée.

Feuillage : Caduc



ÉRABLE CHAMPÊTRE

ACER CAMPESTRE

Arbre atteignant 20 mètres, à écorce crevassée-subéreuse.

Feuillage : Caduc



CHÊNE VERT

QUERCUS ILEX

Arbre ou arbrisseau de 2 à 15 mètres, à écorce non crevassée.

Feuillage : Persistant



CYPRÈS DE PROVENCE

CUPRESSUS SEMPERVIRENS

Arbre atteignant 20 mètres, cime longue et étroite.

Feuillage : Persistant



CHÊNE PUBESCENT

QUERCUS PUBESCENS

Arbre atteignant 15 mètres, souvent tortueux, à bois brûlant facilement.

Feuillage : Caduc

LES ARBUSTES



AMANDIER

PRUNUS DULCIS

Arbuste de 4 à 6 mètres, non épineux.

Feuillage : Caduc



LAURIER SAUCE

LAURUS NOBILIS

Arbuste de 2 à 6 mètres, aromatique.

Feuillage : Persistant



NERPRUN ALATERNE

RHAMNUS ALATERNUS

Arbrisseau de 1 à 5 mètres.

Feuillage : Persistant



COGNASSIER

CYDONIA OBLONGA

Arbrisseau ou arbuste de 2 à 7 mètres, tortueux, sans épines.

Feuillage : Caduc



GENÉVRIER CADE

JUNIPERUS OXYCEDRUS

Arbrisseau diffus ou arbuste dressé de 1 à 6 mètres.

Feuillage : Persistant



AUBÉPINE

CRATAEGUS MONOGYNA

Arbrisseau de 2 à 4 mètres, très épineux.

Feuillage : Caduc



ORME CHAMPÊTRE

ULMUS MINOR

Arbuste de 4 à 6 mètres, à cime fournie et rameaux serrés.

Feuillage : Caduc



POMMIER SAUVAGE

MALUS SYLVESTRIS

Arbuste atteignant 6 mètres, à fortes racines rameuses.

Feuillage : Caduc



FILAIRE INTERMÉDIAIRE

PHILLYREA MEDIA

Arbrisseau de 2 à 4 mètres, à rameaux assez robustes.

Feuillage : Persistant



ARBRE DE JUDÉE

CERCIS SILIQUASTRUM

Arbuste de 3 à 6 mètres, à rameaux flexueux.

Feuillage : Caduc



POIRIER À FEUILLES D'AMANDIER

PYRUS SPINOSA

Arbre de 3 à 5 mètres, épineux.

Feuillage : Caduc



PRUNUS MAHALEB

CERISIER DE SAINTE LUCIE

Arbrisseau de 1 à 4 mètres, à rameaux nombreux, à bois odorant.

Feuillage : Caduc

LES ARBUSTES...

conditionnement en godet forestier 400 cc anti-chignon



BAGUENAUDIER

COLUTEA ARBORESCENS

Arbuste de 2 à 3 mètres, non épineux.

Feuillage : Caduc



ARBRE À PERRUQUE

COTINUS COGGYGRIA

Arbuste de 1 à 3 mètres.

Feuillage : Caduc



LAURIER TIN

VIBURNUM TINUS

Arbuste de 1 à 3 mètres, touffu, à écorce grisâtre.

Feuillage : Persistant



PISTACHIER TÉRÉBINTHE

PISTACIA TEREBINTHUS

Arbuste de 2 à 3 mètres, à odeur résineuse très prononcée.

Feuillage : Persistant



ARBOUSIER

ARBUTUS UNEDO

Arbuste de 1 à 3 mètres, à tige dressée, à jeunes rameaux rouges.

Feuillage : Persistant



TROÈNE

LIGUSTRUM VULGARE

Arbuste de 1 à 3 mètres.

Feuillage : Persistant



EPINE DU CHRIST

PALIURUS SPINA-CHRISTI

Arbuste de 2 à 3 mètres, épineux.

Feuillage : Caduc



FUSAIN D'EUROPE

EUONYMUS EUROPAEUS

Arbuste de 1 à 3 mètres, jeunes rameaux tétragones, verts.

Feuillage : Caduc



EGLANTIER

ROSA CANINA

Arbuste de 1 à 3 mètres, généralement verdâtre et à rameaux robustes.

Feuillage : Caduc



AMÉLANCHIER

AMELANCHIER OVALIS

Arbuste de 1 à 3 mètres.

Feuillage : Caduc



CHÈVREFEUILLE D'ÉTRURIE

LONICERA ETRUSCA

Sous-arbuste de 1 à 3 mètres.

Feuillage : Caduc



CHÈNE KERMÈS

QUERCUS COCCIFERA

Arbuste de 50 cm à 3 mètres, très touffu.

Feuillage : Persistant

LES ARBUSTES...



BUPLÈVRE LIGNEUX

BUPLEURUM FRUTICOSUM

Sous arbrisseau de 1 à 2 mètres
à rameaux très feuillus.

Feuillage : Persistant



CISTE DE MONTPELLIER

CISTUS MONSPELIENSIS

Arbrisseau d'environ 1 mètre, très
odorant.

Feuillage : Persistant



CISTE BLANC

CISTUS ALBIDUS

Sous-arbrisseau de 40 cm à 1 mètre,
peu odorant.

Feuillage : Persistant



FILAIRE À FEUILLES ÉTROITES

PHILLYREA ANGUSTIFOLIA

Arbrisseau de 1 à 2 mètres.

Feuillage : Persistant



LAVANDE PAPILLON

LAVANDULA STOECHAS

Arbrisseau aromatique de 1 mètre.

Feuillage : Persistant



EUPHORBE DES GARRIGUES

EUPHORBIA CHARACIAS

Plante vivace de 30 à 80 cm, velue, à
souche épaisse.

Feuillage : Persistant



VIORNE LANTANE

VIBURNUM LANTANA

Arbrisseau de 1 à 2 mètres, à ra-
meaux très flexibles.

Feuillage : Caduc



CORONILLE GLAUQUE

CORONILLA GLAUCA

Sous-arbrisseau de 50 cm à 1 mètre,
touffu.

Feuillage : Caduc



CISTE À FEUILLE DE SAUGE

CISTUS SALVIIFOLIUS

Sous-arbrisseau de 30 à 80 cm, peu
odorant.

Feuillage : Persistant



CORONILLE ARBRISSEAU

HIPPOCREPIS EMERUS

Arbrisseau de 50 cm à 2 mètres.

Feuillage : Caduc



ROMARIN

ROSMARINUS OFFICINALIS

Arbrisseau de 50 cm à 1 mètre et
plus, toujours vert, très aromatique.

Feuillage : Persistant



GLOBULARIA ALYPIUM

GLOBULAIRE

Sous-arbrisseau de 30 à 60 cm.

Feuillage : Persistant

LES ARBUSTES...



LAVANDE

LAVANDULA ANGUSTIFOLIA

Sous-arbrisseau de 20 à 60 cm.

Feuillage : Persistant



THYM

THYMUS VULGARIS

Arbrisseau de 10 à 30 cm, très aromatique.

Feuillage : Caduc



BADASSE

DORYCNIUM PENTAPHYLLUM

Sous-arbrisseau de 30 à 50 cm.

Feuillage : Persistant



SAUGE OFFICINALE

SALVIA OFFICINALIS

Arbrisseau de 30 à 50 cm, très rameux, très aromatique.

Feuillage : Caduc

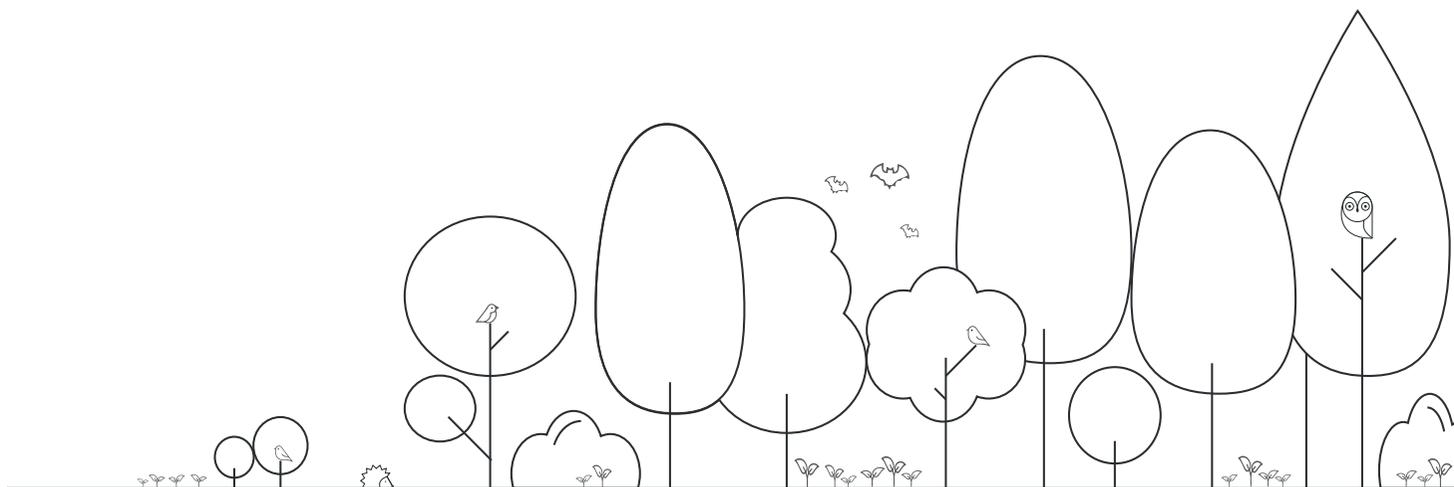


SARIETTE DES MONTAGNES

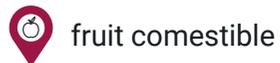
SATUREJA MONTANA

Arbrisseau de 15 à 40 cm, vert, à tiges ascendantes ou dressées.

Feuillage : Caduc



LEGENDE DU CATALOGUE



Les plants sont au tarif unique de 3,50€ HT l'unité.

Les arbres et arbustes sont classés du plus grand au plus petit.

Les arbres de 40m à 5m.

Les arbustes de 6m à 30cm.

Conditionnement en godet forestier 400cc anti-chignon

Le godet forestier permet d'étendre les périodes de plantation dans l'année.

Dans sa motte, le plant subit moins de stress, il pousse plus vite la première année et s'adapte mieux lors de la plantation. Ses conditions de reprise sont optimisées. Le système anti-chignon garantit la qualité du réseau racinaire du jeune plant.

DEMANDE DE DEVIS

Le Syndicat Général des Côtes du Rhône a financé la première phase du projet, identification des sites de collectes et campagnes de prélèvements.

Il a également négocié un tarif collectif préférentiel pour ses adhérents.

Conseil à la plantation :

Il est possible de planter les haies sur une ligne, avec un espacement d'un mètre entre les arbustes et 10 mètres entre les arbres.

Cèrès Flore peut vous accompagner sur toutes les étapes de votre projet, de la conception, aux travaux et suivi des plantations.

Complétez votre demande de devis en ligne en cliquant ici



A réception de votre demande, vous serez contactés par un technicien de Cèrès Flore pour valider votre devis avant commande définitive.

Sous réserve de disponibilité des plants lors de la commande.

Vous avez une question concernant la démarche
du Syndicat des Côtes du Rhône

Lucile Chedorge
Chargée de projets biodiversité et paysages

07 85 94 56 06
l.chedorge@syndicat-cotesdurhone.com

Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône
6 Rue Des Trois Faucons
84000 Avignon

www.syndicat-cotesdurhone.com



Catalogue réalisé grâce à la participation financière de la compagnie Nationale du Rhône

Vous avez une question technique relative
au choix des essences, du matériel de protection.

Arnaud Million
Directeur technique

07 86 75 77 52
a.million@ceres-flore.fr

Cérès Flore
770 Route d'Orange
84870 Loriol-du-Comtat

www.ceres-flore.fr

